



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **mercredi, le 2 octobre 2013 à 19 h 30**, au Centre Communautaire Manège Militaire de Bury à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Roger-Claude Bernier, Marilyn Matheson, Florence Fréchette et Linda Harper McMahon tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Martin Jones, selon les dispositions du Code Municipal.

Le maire, Monsieur Walter Dougherty, est absent.

Le directeur général, Monsieur Yvan Fortin, et son adjointe, Mme Karen Blouin, sont présents.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance extraordinaire**
2. **Liste des comptes du mois**
3. **Ajout borne fontaine et valves au puits du golf**
4. **Formation Pompier 1 section 3**
5. **Travaux de pavage automnal**
6. **Cautonnement Brasserie Labatt**
7. **Concession golf**
8. **Barrage de l'étang Pope**
9. **Autorisation pour paiement des comptes**
10. **Période de questions**
11. **Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue à 19h47 et mention que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal art.152 à tous les membres du Conseil.

2. Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harpe McMahon,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 176 785.01 \$

QUE le rapport soit classé sous le numéro 09-2013-B et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

3. Ajout d'une borne fontaine et valve au puits du golf

ATTENDU QUE les travaux de raccordement du nouveau puits d'eau brute au système d'irrigation du golf permettent d'ajouter une borne fontaine qui peut servir à ravitailler des réservoirs d'incendie et aussi être utilisée pour fournir de l'eau pour protéger le bâtiment d'accueil du golf.

ATTENDU QUE l'autorisation d'un budget découlant de la résolution 2013-09-121 ne prévoyait pas cette borne fontaine à ajouter ainsi que la nécessité d'ajouter une valve et un tuyau d 100 pi' supplémentaire pour compléter de façon adéquate le réseau d'irrigation.

PAR CONSÉQUENT,

2013-10-127

3-10-128



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité autorise une dépense supplémentaire au contrat de Pompe R. Fontaine pour l'ajout d'une borne fontaine et l'installation au coût de 3 417.05\$ plus taxes, soit 3 928.75\$ incluant les taxes (référence soumission du 12 septembre 2013).

QUE la municipalité autorise également l'installation d'une valve supplémentaire, l'achat de tuyau et l'installation au coût de 2 012.00 plus taxes soit 2 313.30 taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à ces travaux qui concernent le raccordement du nouveau puits au réseau d'irrigation du golf soient payées à même la subvention de la taxe d'assise et contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉ

2013-10-129

4. Formation Pompier 1 section 3

ATTENDU QUE la municipalité doit poursuivre la formation de pompiers, anciens et nouveaux, afin de se conformer au schéma de couverture de risque et s'assurer de la qualité du personnel d'intervention lors d'événements.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,

ET RÉSOLU d'autoriser le mandat à l'École 24-Juin pour la formation des pompiers du service des incendies de la municipalité, soit, Pompier 1 Section 3, 7 pompiers de Bury sur 8 inscrits, pour une durée de 95 heures.

Que le directeur général est autorisé à signer les ententes de services pour cette activité de formation.

Que les coûts de cette formation soient payés à même le budget 2014.

ADOPTÉ

2013-10-130

5. Travaux de pavage automnal

ATTENDU QUE des travaux de pavage automnal sont nécessaires pour réparer certains endroits qui en ont le plus besoins permettant ainsi de prévenir la détérioration plus avancé de certaines rues pavées et éviter l'utilisation coûteuse d'asphalte froide au printemps

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette ,

ET RÉSOLU de ratifier la décision du DG faisant suite aux discussions en comité du conseil et d'autoriser Pavage Estrie Beauce à effectuer la pose de 41.5 tonnes d'asphalte au prix de 213 \$ la tonne pour un montant de 8839.50 \$ plus taxes soit 10 163.21 \$, taxes incluse.

ADOPTÉ

2013-10-131

6. Cautionnement Brasserie Labatt

ATTENDU QUE la municipalité est détenteur du permis d'alcool du golf Pen-Y-Bryn de Bury.

ATTENDU QUE la Brasserie Labatt demande que la municipalité soit responsable à titre de détenteur du permis d'alcool, du paiement de toutes les factures émises suite aux achats qu'elle a autorisée.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à signer la caution demandée par la Brasserie Labatt au nom de la municipalité.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

7. Concession golf

ATTENDU QUE la municipalité a l'intention d'attribuer la concession du restaurant du golf, l'opération du restaurant et l'accueil des golfeurs à Madame Julie Gervais qui l'opérera sous la raison sociale "Bistro du golf" à compter du 30 septembre 2013 pour une année avec 4 options de renouvellement année par année avec indexation progressive quant au loyer, et ce, sur la base des coûts et pourcentages consentis et prévus au contrat signé avec la concessionnaire précédente.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à signer tout contrat de concession ou bail pour la gestion du restaurant, l'opération du bar ainsi que l'accueil des golfeurs, avec Madame Julie Gervais qui opérera sous la raison sociale de Bistro du golf.

D'AUTORISER le bureau d'avocat Monty Coulombe à finaliser le bail et tout autre document à être signés conformément aux objectifs précités.

D'accepter la tarification du golf pour 2014 en annexe et classée sous le numéro 10-2013.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉ

8. Barrage de l'étang Pope

Annulé

9. Autorisation pour le paiement des comptes

ATTENDU QUE le conseil ne pourra pas accepter la liste des comptes du 4 octobre au 18 novembre prochain et que certaines dépenses compressibles déjà autorisées par le conseil ou décrétées par le directeur général à l'intérieur de sa délégation de dépenser devront être payés durant cette période.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette,

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à effectuer les paiements et à émettre les chèques nécessaires pour le paiement de toutes dépenses nécessaires prévues au budget et découlant d'autorisation du conseil ou de sa délégation de dépenser, et ce pour le bon fonctionnement de la municipalité.

D'inclure la liste des paiements effectués dans la liste des comptes lors de la première réunion publique du conseil le 18 novembre prochain.

ADOPTÉ

10. Période de questions

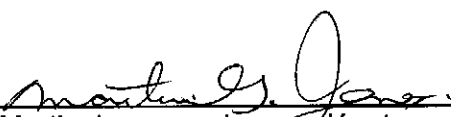
Quelques questions et commentaires concernant les items à l'ordre du jour ont été soulevés par l'assistance

11. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson, de procéder à la levée de l'assemblée, il est 20h09.

Signé ce 3 octobre 2013


Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier


Martin Jones, maire suppléant

2013-10-133

2013-10-134

